



UNION INTERPARLEMENTAIRE
BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip
Observatrice permanente

Assemblée générale

Point 10 : Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

Nations Unies
New York, le 15 décembre 2005

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de prendre la parole pour prendre acte du rapport du Secrétaire général dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui sur les efforts actuellement fournis pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou restaurées, et ajouter quelques éléments relatifs à la contribution que l'Union interparlementaire apporte à ce processus.

En 1997 déjà, les Parlements membres de l'UIP avaient élaboré et adopté une déclaration universelle sur la démocratie, laquelle a depuis guidé une grande partie de notre action, en particulier en ce qui concerne l'assistance appropriée à apporter aux jeunes institutions parlementaires pour renforcer leurs capacités. Le Parlement est, après tout, l'institution principale de l'Etat où les voix de tous, de la majorité comme des minorités, doivent se faire entendre et où les intérêts légitimes de chacun peuvent être défendus. C'est au sein des parlements que les intérêts divergents qui animent les nations s'expriment et se concurrencent et sont, ou devraient être, canalisés dans l'objectif unique d'assurer le bien commun, qui invariablement suppose la jouissance des droits de l'homme et l'exercice des libertés fondamentales.

À l'occasion de la cinquième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées (CIDNR) tenue à Oulan Bator, en Mongolie, il y a deux ans, l'UIP a collaboré avec le Parlement de la République de Mongolie à l'organisation d'un forum parlementaire consacré à la réflexion sur le rôle des parlements dans la promotion de la démocratie. En effet cette cinquième conférence ayant pour thème général la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile, ce thème a été reflété dans le forum parlementaire, et les participants se sont concentrés sur la manière dont les parlements pouvaient renforcer la démocratie en partenariat avec la société civile et sur la façon dont ce rôle pouvait être rempli de manière cohérente et coordonnée à l'échelon international. L'axe central des débats a été la participation en tant que pierre angulaire de la démocratie.

À l'issue des débats, les parlementaires ayant participé à cette manifestation, soit quelque 120 représentants de plus de 50 pays, ont adopté une déclaration à laquelle ont ensuite souscrit tous les parlements membres de l'Union interparlementaire. Cette déclaration réaffirmait les principes et les valeurs centrales de participation, de transparence et de responsabilité et dessinait les composantes principales de toute démocratie – le respect des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression et d'association, la primauté du droit, le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique, et la présence d'une société civile dynamique.

La déclaration proposait aussi des orientations pour l'action parlementaire à l'appui de la démocratie. Il y était notamment suggéré, sans exclusive, d'engager des réformes structurelles et législatives au niveau national pour favoriser une plus grande participation des femmes à la prise de décisions, engendrer l'intégrité et gagner la confiance des citoyens dans les institutions publiques par une application plus rigoureuse des codes de déontologie, et de chercher de manière générale à instituer des processus et des structures parlementaires de supervision plus efficaces. En outre elle exprimait

la ferme conviction que la démocratie ne devait pas demeurer un concept abstrait. Le forum a consacré beaucoup de temps à débattre des manières dont la démocratie peut se traduire en une réalité concrète et pratique. Par exemple il appartient à la démocratie de combattre la corruption, par une transparence toujours accrue dans la gestion des affaires publiques pour assurer une gouvernance responsable, honnête et efficace.

Le forum des parlementaires à Oulan Bator a été la première manifestation de cette nature dans le cadre de la CIDNR. Il a aussi constitué une expérience novatrice et fructueuse comme le démontre la décision de la Conférence d'en faire un élément permanent de la CIDNR. À l'occasion de la sixième Conférence internationale qui se tiendra l'an prochain à Doha, les parlementaires auront donc l'occasion précieuse de prendre la mesure des progrès accomplis dans la restauration, l'établissement ou la consolidation des processus démocratiques au niveau national – plus de pays ayant par exemple tenu des élections libres, s'étant dotés d'institutions représentatives (y compris les parlements) et tolérant la pluralité de l'expression. Ils pourront aussi examiner dans quels secteurs davantage d'efforts doivent être déployés, y compris par une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans le processus politique.

Monsieur le Président,

Pour sa part, l'UIP a donné suite à plusieurs des recommandations du forum. L'UIP est engagée dans la mise à jour des normes relatives aux élections. Elle a récemment publié un recueil de communications d'experts sur les faits nouveaux dans le domaine électoral, y compris des mécanismes novateurs permettant de juger de la qualité des élections. Elle compte publier au début de l'année prochaine une version mise à jour de sa publication *Elections libres et régulières : droit international et pratique*. Cette publication, qui a paru il y a dix ans, propose une "Déclaration relative sur les critères pour des élections libres et régulières" qui a été utilisée dans le monde entier pour guider ceux qui sont chargés d'organiser et de superviser les élections.

Une autre entreprise dans laquelle s'est lancée l'UIP pour donner directement suite au forum des parlementaires à Oulan Bator consiste à définir un cadre pour la démocratie dans la perspective parlementaire. Ce projet recense les bonnes pratiques parlementaires permettant de promouvoir la démocratie, et met particulièrement l'accent sur la représentation aux niveaux national et international. Le cadre qui en résultera devrait servir de guide pour encourager la promotion par les parlements des processus et des mécanismes qui sont porteurs d'un surcroît de démocratie. Le projet devrait être mené à bien vers le milieu de 2006 et constituer une contribution importante à la sixième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles ou restaurées et au forum des parlementaires connexe qui se tiendront à Doha, au Qatar, en novembre 2006.

Enfin, outre les actions déjà évoquées l'Union interparlementaire poursuit son travail pour contribuer à renforcer les capacités des parlements dans les démocraties naissantes, par exemple en Afghanistan, au Burundi, en Guinée équatoriale, au Timor Leste, en Albanie, et peut-on espérer bientôt, en Iraq.

Pour conclure, je rappellerai simplement que l'UIP se félicite de l'initiative du Secrétaire général de l'ONU d'appeler à réaliser une étude des avantages comparatifs, de la complémentarité et de la répartition souhaitable du travail entre les divers mouvements intergouvernementaux (et inter-États), organisations et instituts pour la démocratie de caractère mondial ou régional, et de la façon dont le système des Nations Unies collabore déjà et pourrait collaborer plus étroitement dans un esprit de soutien mutuel. L'Union interparlementaire se tient prête à prendre sa place dans ce processus et attend avec intérêt le débat plus détaillé qui se tiendra sur cette question l'an prochain à Doha.

Je vous remercie de votre attention.